



Mairie de
Cosnac

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 24 septembre 2021

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 h 30

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/> Excusée
Guillaume Pélissier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alain Marque	<input type="checkbox"/>	André Laffaire	<input type="checkbox"/>
Serge Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Dumont	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Isabelle Toullieu	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Valade	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ingrid Chazoule	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandra Luciathe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Julien Pestourie	<input type="checkbox"/>	Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Florian Mestre	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Aurélien Bastien	<input type="checkbox"/>	Florian Mestre	<input type="checkbox"/>

18 présents 3 pouvoirs 1 excusée
21 voix exprimées sur 22

Secrétaire de séance : Karine Martin

Avant de débiter, M. le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter une délibération sur table car il y a 2 jours, le responsable des services techniques de la commune a annoncé son départ à partir du 1^{er} janvier 2022. Cette délibération permettra de débiter le recrutement pour son remplacement au plus vite.

Accord des membres à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2021

Voté à l'unanimité

5.

Décisions du Maire depuis le 28 mai 2021

- Avenant au contrat de maintenance des outils informatiques de la commune
- Avenant au contrat de maintenance des outils informatiques de la commune (annule et remplace la décision n°8)
- Convention de maintenance du bac à graisses : Société BEYNAT ROCHE
- Contrat de maintenance des extincteurs par la Société EUROFEU
- Avenant au contrat de maintenance des outils informatiques de la commune
- Remboursement de l'assurance GAN suite à un sinistre
- Contrat de prestations du site internet de Cosnac par Éditions HF
- Convention de prestation de services - Atelier « Dessin-Peinture »
- Convention de prestation de services - Animation en Anglais

FINANCES

1- Participation scolaire aux frais de fonctionnement de l'école d'ALLASSAC pour l'année 2020-2021

M. le Maire fait part du courrier de M. le Maire d'Allassac concernant la participation aux frais de scolarisation d'un enfant de Cosnac en classe ULIS à l'école élémentaire d'Allassac pour l'année 2020-2021. Le montant à verser est de 402,72 € pour cet enfant.

Voté à l'unanimité

2- Participation scolaire aux frais de fonctionnement des écoles de BRIVE pour l'année 2019-2020

M. le Maire fait part du courrier de M. le Maire de Brive concernant la participation aux frais de scolarisation des enfants de Cosnac dans les écoles maternelles et primaires de Brive pour l'année 2019-2020. Le montant à verser est de 4 255,27 € pour 4 enfants en classe élémentaire et 2 enfants en classe maternelle. Le coût est proratisé en fonction du nombre de mois passés par l'enfant dans l'établissement scolaire lorsqu'il n'y a pas passé toute l'année.

Voté à l'unanimité

3- Admission en non-valeur 2021

M. le Maire présente l'état de créances n'ayant pu être recouvré par la Trésorerie de Malemort. En conséquence, Mme la Trésorière demande l'admission en non-valeur de ces titres, et autres produits pour un montant total de 34,85 €.

Voté à l'unanimité

M. le Maire explique aux membres du conseil, le départ de M. Rigaudie remplacé par Mme Berthomé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La commune de Cosnac régularise au fur et à mesure des dossiers de ventes de parcelles l'emprise des parcelles affectées au domaine public. C'est le cas des délibérations 4 à 9 suivantes.

4- Acquisition de la parcelle AX 68 – Chemin des Jarriges – régularisation et classement

La régularisation correspond à l'assiette du Chemin des Jarriges (surface de 11ca). La mutation se fait par acte administratif pour un euro symbolique.

Les nouveaux propriétaires sont au courant et ont donné leur accord.

Voté à l'unanimité

5- Acquisition de la parcelle AW 186 – Avenue d'Ayras – régularisation et classement

La régularisation correspond à l'assiette de l'avenue d'Ayras (surface de 64ca).

Lors de la vente, la parcelle correspondant au domaine public a été retirée. La propriétaire a donné son accord pour passer l'acte de vente avec la commune. La mutation se fait par acte administratif pour un euro symbolique.

Voté à l'unanimité

6- Acquisition de la parcelle BB 58 – Le Vergnassou – régularisation et classement

La régularisation correspond à l'assiette du chemin du Vergnassou (surface de 20ca).

Les nouveaux propriétaires sont au courant et ont donné leur accord. La mutation se fait par acte administratif pour un euro symbolique.

Voté à l'unanimité

7- Acquisition de la parcelle BN 131 – Puy Bernat – régularisation et classement

La régularisation correspond à l'assiette de l'avenue Molière (surface de 175m2).

Les acheteurs sont prévenus, une notification sera inscrite dans l'acte de vente de l'habitation pour indiquer que la parcelle en question devra faire l'objet d'une vente à l'euro symbolique à la commune de Cosnac, par acte administratif.

Voté à l'unanimité

8- Acquisition de parcelles – Impasse du Professeur Duplex – régularisation et classement

Il s'agit de régulariser toute une voie (l'impasse du Professeur Duplex) qui est actuellement une voie privée et de l'intégrer au domaine public. Cette voie est déjà desservie par de nombreux services municipaux.

La mutation pour chaque parcelle de toute cette voie se fera par voie administrative et pour un euro symbolique.

Voté à l'unanimité

9- Acquisition de parcelles – Lotissement des Pins – régularisation et classement

Lors de la création du lotissement des Pins, il avait été prévu dans les actes de vente des parcelles que cette rétrocession devrait avoir lieu au profit de la commune mais les régularisations n'ont jamais été engagées sur la dernière partie du Lotissement.

Par cette délibération, la commune rectifie cela pour que toutes ces parcelles soient intégrées au domaine public.

La mutation se fait par acte administratif pour un euro symbolique pour chacune des parcelles pour une surface de 8199 m².

Il est prévu d'avoir recours à un notaire pour les actes qui le nécessitent.

Voté à l'unanimité

10- Reprise des concessions funéraires en état d'abandon

La procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon qui avait été autorisée par délibération en novembre 2016 est en voie de finalisation.

Cette procédure est très encadrée et très longue avec des délais incompressibles.

A l'issue de cette procédure, une liste de concessions est donc proposée pour une reprise définitive par la commune qui sera ensuite chargée, après certaines formalités à accomplir, de remettre en état les concessions avant de pouvoir les concéder à nouveaux. Elles sont au nombre de 24 et toutes situées dans le cimetière n°1.

Vu la longueur d'une telle procédure, il est envisagé d'en enclencher une nouvelle. C'est pourquoi M. le Maire souhaite la création d'une commission cimetière pour aborder les différents sujets liés au cimetière. Les membres intéressés devront se faire connaître auprès de M. Pélissier.

Voté à l'unanimité

11- Vérifications périodiques réglementaires des bâtiments - Constitution d'un groupement de commandes - Marché à bons de commandes 2022/2024

La commune de Cosnac s'était engagée avec l'Agglo lors du précédent groupement de commandes pour le marché des vérifications périodiques sur les bâtiments ERP (établissement recevant du public) et les bâtiments régis par le code du travail.

Ce système convient. Il est donc proposé d'être rattachés à ce nouveau groupement qui nous permet d'obtenir des prix plus attractifs.

Il convient de désigner 2 élus pour Cosnac pour participer à la commission d'appel d'offres (CAO) : 1 titulaire : André Laffaire et 1 suppléant Sandrine Corblin.

M. Martin demande la méthode de calcul : cela se fait en fonction de la superficie des bâtiments de chaque commune.

M. Mestre est surpris de ne pas voir toutes les communes de l'agglo dans le tableau : chaque commune est libre d'y adhérer ou pas.

M. le Maire précise que la commune reste maître et peut rencontrer l'entreprise choisie.

Voté à l'unanimité

12- Création d'emplois aidés

Suite à notre rencontre avec la nouvelle Trésorière, cette dernière a conseillé (afin d'avoir plus de souplesse pour nos recrutements) de prendre une délibération plus générale pour les recrutements liés aux emplois aidés, et lorsque les besoins des services le nécessitent.

Cette délibération donne la possibilité de recruter jusqu'à 6 personnes dans divers services municipaux à partir du 1^{er} octobre 2021. La durée proposée va de 20 à 35 heures par contrat pour plus de souplesse et en fonction des besoins.

M. Mestre demande s'il faudra repasser une nouvelle délibération quand les 6 personnes auront été recrutées ? Non, cette délibération permet le recrutement mais la commune ne recrutera pas 6 personnes si le besoin n'est pas présent.

Voté à l'unanimité

13- Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activités

Cette délibération fait suite à la précédente mais concerne le recrutement de personnels contractuels liés à un accroissement temporaire d'activités. Il est donc proposé de créer des emplois à partir du 1^{er} octobre 2021 pour divers services municipaux et surtout UNIQUEMENT en fonction des besoins de ces services.

Voté à l'unanimité

14- Avis sur le plan de vente de Corrèze Habitat dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale

Délibération retirée de l'ordre du jour suite à la demande de Corrèze Habitat qui a enlevé la commune de Cosnac de son plan de vente.

14-Mise à jour des tableaux des effectifs

Comme annoncé au début de ce conseil, cette délibération permet à la commune de lancer au plus vite le recrutement d'un responsable des services techniques à partir du 1^{er} novembre 2021. La création de 3 postes différents selon le grade permet d'avoir un recrutement le plus large possible. Le tableau des effectifs sera corrigé en fonction de la personne recrutée lors d'un prochain conseil municipal.

M. Martin demande des explications sur le nombre d'effectifs sur technicien principal de 1^{ère} classe. La première adjointe répond qu'il serait très souhaitable que les 2 personnes soient en doublon un certain temps afin de faciliter le suivi et la prise en main par la nouvelle personne des dossiers. Et si, la nouvelle personne a le même grade que le responsable des services actuel, ils seront donc deux en même temps sur ce grade d'où le chiffre 2.

Dans le même temps, la commune va passer une convention de mise à disposition du responsable des services techniques actuellement en poste avec sa nouvelle collectivité afin de qu'il puisse travailler à 50% dans chaque collectivité pendant un certain temps, ce qui nous permet de prolonger la durée pendant laquelle il va rester afin de pouvoir avoir la période de doublon indiquée précédemment. La collectivité d'accueil remboursera à la commune la part correspondant au temps de travail effectuée chez elle. La mise à disposition devrait débuter le 1^{er} novembre 2021 pour se terminer le 28 février 2022.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Levée de la séance à 21h46

Le Maire,
Conseiller Départemental




Gérard SOLER